

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 mai 2023

Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / ROUSSON L. / STOFFT N. / VINCENT J. / RIOU J. / PELLEGRIN R. / CHEVAT L. / BERNARD A. / BAUDRAND / M. GRANDJEAN L. / ROBERT G. / TEILHAS-BALME V. / BARDINE L.

Alain BERNARD ouvre la séance à 19h30, présente le compte rendu du mois d'avril. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

✓ **Intervention Président Groupe d'Animation, Mario RIBEYRE**

Présents Groupe d'Animation : Mario RIBEYRE (Président), Romane DELAPORTE (Vice-secrétaire), Dylan PELLEGRIN (Vice-président) Rémi BERTHIAUD (Président sortant)

Alain BERNARD remercie les membres du groupe de leur présence, il rappelle l'entière satisfaction de la part de toute l'équipe municipale des animations de qualité proposées. L'arrivée d'un nouveau groupe, composé de jeunes, dynamiques et volontaires, est très positif pour le village. Cette rencontre doit permettre d'échanger librement, sans malentendu, dans le but de relations les meilleures possibles.

Tour de tables de présentation.

Prise de paroles de Mario : 2023 : repas dansant en mars. Projets à venir : Bal de la St Jean le vendredi 23 juin, concours de belote à l'occasion et en faveur du Téléthon, 1 autre en cours d'année, Organisation d'une randonnée familiale, Ball trap les 19 et 20 août à la Moze, Repas-dansant troisième WE de novembre (à l'instar de la Soupe aux Choux). Objectifs de cette diversification : viser tous les publics et toutes les préférences. Choix du vendredi pour le Bal du 23 juin : plus de temps pour le rangement et le nettoyage, le dimanche en repos. A. BERNARD intervient en soulignant que le bal 2022 a remporté un succès à ce jour inégalé en termes de personnes présentes. Ball trap : les propriétaires de Rochebonne contactés n'ont pas souhaité réitérer la manifestation sur leur propriété car l'animation a été l'objet de critiques (bruit, pollution). Donc en 2023, le GA propose un terrain à la Moze (G0202) appartenant aux conjoints BERTHIAUD. Pour valider cette demande en Préfecture, un avis maire est requis.

Dissipation des malentendus : un EDL aurait été fait suite à la manifestation de mars mais sans la présence des responsables de l'association (roues chariots abîmées et lave-vaisselle non vidé), N. STOFFT dément l'information mais souhaite que désormais, du fait de la restauration de la salle, un EDL ait lieu. N. Stofft dément le terme "état des lieux" et explique le contexte : une réunion PCS s'est tenue dans la salle le 20/03, un chariot de tables était entreposé devant la scène, les personnes ont voulu le ranger mais il ne roulait plus (une roue abîmée). Cet incident n'a pas été signifié directement au GA car aucun état des lieux d'entrée ou de sortie n'a été fait pour la manifestation du week-end. On ne peut donc pas leur reprocher cet incident. Force est de constater que les tables sont lourdes et les roues du chariot pas assez costauds. De plus pour un état des lieux, on n'a pas l'habitude de déplacer les chariots. R. PELLEGRIN rappelle que des signalements sont régulièrement faits mais qu'on ne peut pas attribuer ces « dégâts » à une association en particulier (la salle est utilisée par l'école, le théâtre, le cirque, la sophrologie, le yoga) : poignées cassées, murs abîmés, ampoules grillées... La salle est à présent très souvent réservée.

Prêt du matériel : l'association possède du matériel en propre qui est régulièrement prêté aux privés comme aux autres associations. Ce matériel est stocké chez Rémi BERTHIAUD. L'association, à l'unanimité des présents, lors de leur dernière réunion, a décidé de ne plus prêter ce matériel.

Les élus demandent un prêt exceptionnel des bancs le 10 juin pour la manifestation des préalables. Ce prêt est accepté. L'association Moto Club de St Lager prend en charge la buvette.

G. ROBERT suggère d'acheter des bancs et tables pour la commune.

Les membres du groupe quittent la salle.

Le Maire demande l'avis des élus quant au Ball Trap 2023 à la Moze. S. ASCARI rappelle la polémique des palets en résine très polluants comparativement bien moins chers que les palets dégradables. L. ROUSSON, à l'époque membre du GA, rapporte que l'association prenait toutes les précautions pour ne pas laisser de résidus dans la nature (filets au sol, nettoyage des bois le lendemain) mais il en reste forcément un peu. M. BAUDRAND explique que c'est un non-sujet : l'association finance les palets, le terrain est privé.

Le Maire souhaite une délibération, à l'unanimité les élus sont favorables à l'organisation de cet événement.

✓ **DPU**

M. le Maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme concernant la vente des propriétés suivantes :

- Propriété à Chamonte cadastrée ZB 274, 1699 m²
- Propriété à Brune cadastrée ZB 28, superficie 1150 m²

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de renoncer à ce droit de préemption concernant lesdites propriétés.

✓ **Personnel**

Cpte rendu réunion du 15.05, J. VINCENT

- Remplacement Y.ROUBI en arrêt jusqu'au 2.06 : Gérard RIOU
- Remplacement V.SPRUYTTE en arrêt jusqu'au 5.06 : du 28.04 au 15.05 Oriane BOISSIN-BIDET, du 22.05 au 05.06 Delphine PAPIN
- CDD Annie PITTON renouvelé un an, jusqu'en juillet 2024.
- Contrat apprentissage Andy VERGNON arrêt fin juillet

✓ **Piscine**

Cpte rendu P.LEOUZON

Remplacement micro-onde avec celui de la cuisine de la mairie, cafetière à détartre, mise en place d'un TPE. Tarif snack revu par A.ANDRE. Téléphone en fonction. Echelles réparées, joints réalisés pour partie en Epoxy, margelles changées. Plage enherbée, voir pour coffret électrique. Nocturnes : 4 (deux en juillet et deux en Août) proposées par la municipalité et deux différentes par le maître-nageur Francis LEMOINE, afin de financer son projet de film.

Date ouverture 17 juin, fermeture : dernier WE août. Juillet : Angélique ANDRE et Gloria SOUCHE, en août Benjamin REVOL et Julian ROSE.

✓ **Voirie**

Cpte rendu par Valérie TEILHAS BALME

1. Contrat SDEA triennal à renouveler : aide technique d'un agent du CD, pour élaboration marché public voirie, dossier appel d'offres, consultation des entreprises, élaboration cahier des charges, suivi des travaux, problèmes litiges entre particuliers. La commission voirie est favorable au renouvellement de cette convention. Cout 2.75 €HT /habitant. A l'unanimité des membres présents, avis favorable.
2. Fossé au Planas : à la charge de la commune, un devis sera établi pour bétonner le fonds du fossé. Seul le nettoyage en amont sera fait par les employés communaux.
3. Demande de privatisation d'un chemin communal non utilisé depuis plus de 50 ans ; enquête publique à coupler avec le PLU
4. Fossé la Gare : à nettoyer
5. Agrandissement stationnement La Civelles au-dessus du stade : travaux importants, coût trop élevé.
6. Bi-couche sur la voie du Moulin du Geai à la fin du quartier Rouvèze, route très faïencée, un reprofilage et un dérasage sont nécessaires.
7. Enrobé chemin de Rouvèze, comment gérer l'eau de ruissellement en l'absence de fossé ; il faudra solliciter les riverains pour aménager et stabiliser l'entrée de leur propriété.
8. Cimetière : il faut enclencher la procédure de reprise des concessions abandonnées, affichage arrêté municipal, constat d'huissier, achat et mise en place des panneaux de reprise.
9. Eclairage les Pontillons : ne fonctionne pas, un signalement sera fait au SDE07.
10. Curage fossé à la Charrière.
11. Débroussaillage Pont de Blaizac
12. Fossé bétonné carrefour le Mazibet-les Mottès à prolonger

✓ **SYDEO**

Opération changement de compteur sur l'ensemble des communes desservies. Nouveaux compteurs connectés, contrôle à distance.

✓ **Ecole**

Les parents des élèves de CE2 se sont inquiétés des absences répétées des professeurs cette année et des remplacements par 8 enseignants différents, ce qui dérouta les élèves et provoque une situation de suivi scolaire défavorable. Ils se réunirent pour décider la rédaction d'un courrier au rectorat. Une deuxième réunion avec élus, conseiller pédagogique, représentant des parents d'élèves, enseignants et parents a eu lieu la semaine suivante. Quelques familles ont décidé le retrait de leurs enfants du RPI mais pour des raisons qui leur sont propres. Deux courriers seront transmis au rectorat pour alerter et faire part de l'inquiétude générale : de la part des parents et des municipalités. M. ASCARI rappelle que si l'effectif total se trouve en dessous de 175 élèves à la rentrée scolaire, une classe sera fermée. La lettre des mairies sera transmise par mail aux élus.

Mme DE OLIVEIRA Nathalie demande une aide financière de 380 € pour l'achat de livres de mathématiques. A l'unanimité, le CM donne une réponse favorable à cet achat.

Remise des calculatrices et clés USB : la distribution se fera le dernier jeudi de juin, cela concerne 7 enfants.

✓ **Ordures ménagères et tri sélectif**

La compétence des déchets ménagers est communautaire. Les coûts de traitements sont tels que les élus souhaitent optimiser les tournées de ramassage ; sur St Lager Bressac, il existe 12 points de collecte : au haras de Bressac, le Moulin du Geai, derrière l'église, sur le parking au bas du village, sur la 422 à l'intersection de l'ancienne entrée au village, au camping, à la Grangeasse, aux Blaches, à Chamonte, au Planas, à Brune centre, à Brune Est (parking Maison Médicale). Il existe même des points de collecte chez des particuliers. A brève échéance, il faut envisager de réduire ces lieux de ramassage. Les endroits conservés devront être suffisamment spacieux pour permettre une aire de retournement à la fois pour les particuliers et pour les camions OM. Les containers de tri seraient doublés. Un autre projet est d'investir dans des containers enterrés, de plus grande capacité et plus esthétiques.

La commune de St Symphorien souhaite créer une aire de collecte sur une parcelle agricole, à moins de 200 m de plusieurs propriétés, à l'aplomb de la rivière la Payre. L'endroit se situe sur la commune de St Lager Bressac, à une centaine de mètres du rond-point au Planas. Des containers par le passé se situaient sur le parking de co-voiturage mais le lieu servait de déchetterie et apportait beaucoup de nuisance aux riverains. L.CHEVAT s'oppose à ce projet qui selon elle déplace ces inconvénients quelques mètres plus loin.

En 2024, les communes ont l'obligation de prévoir des bacs à compost afin de permettre aux habitants de gérer leurs déchets fermentescibles. L'espace doit être donc suffisamment dimensionné pour accueillir ces nouveaux tris. Les élus sont invités à réfléchir, des décisions seront prises au prochain CM.

✓ **Divers**

Samedi 10 juin : pot d'inauguration des nouveaux tableaux de Guy CHAMBON sur le chemin des peintres mais également sur la voie douce. Affiches et flyers sont à la disposition des élus et administrés en mairie.

Les préalables le 10.06 : repas à préparer comme l'an dernier, chaque élu participant apporte un plat à partager.

Voie douce : nombre de passage annuel 62 600 sur le tronçon de la commune.

Tennis : les barillets sont changés chaque année civil, carte 40 € si nouvelle clé 10 €.

Fête de la Voie Douce le 23 septembre couplée avec la fête de la famille, proposée par le service enfance de la CCARC. Parking éphémère à demander à M. VERGNES à la gare et à Jérémy DUSSEY, exploitant et à Frédéric MOMEY, au-dessus du stade.

Réception : le jardin des 3 logements de Brune a été aménagé ; le projet a été conçu et réalisé en partie par Andy, le jeune en apprentissage ; une petite réception sera effectuée afin de valoriser son travail et en remerciement, son contrat s'achevant en juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.